

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2020

Présents : Gilles SABATIER - Hélène SERVAYRE (secrétaire) - David COMPTOUR - Audrey CHABRIER - Alexandre LEFEVRE - Christelle RONDEL - François DUJARDIN - Manon CHABOT - Évelyne DESICY - Pierre BEAUVERT- Maria DE SOUSA ANTUNES - Nicole ESBELIN - Pierre SOURDILLE

Absent excusé : Christophe MARTEL (procuration Hélène SERVAYRE), Nicole ESBELIN (procuration Bernard EMIREN).

Votants : 15

Ordre du jour :

- Budget 2020
- Mise à disposition ETAPS – année scolaire 2020/2021
- Arrêtés de circulation et de stationnement
- Proposition liste des commissaires titulaires et suppléants de la commission communale impôts directs
- Questions diverses

Déroulé de la séance :

Présentation du budget par l'adjoint aux finances

Budget fonctionnement : 823 519,00 €

Budget investissement : 672 977,00 €

Le taux des impôts locaux pour 2020 reste inchangé.

Conformément à l'article L 2313 du code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la commune est jointe au présent compte rendu.

Vote : 12 pour – 3 contre

Le budget 2020 a été voté le vendredi 31 juillet 2020. Il est consultable sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures du bureau.

Après sortie de la secrétaire de mairie, la 1ère adjointe informe l'ensemble du conseil municipal sur la possibilité de verser une prime exceptionnelle (d'un montant maximal de 1000€) au personnel ayant assuré la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence.

3 agents titulaires ont travaillé à temps complet et 2 agents ont assuré à temps partiels une fonction indispensable à la sécurité sanitaire de la population. Le conseil propose le versement d'une prime au prorata du temps effectivement travaillé.

Vote : 14 pour – 1 contre

Mise à disposition de l'Educatrice Territoriale des Activités Physiques et Sportives du Breuil auprès des commune de Charbonnier les Mines et Antoingt selon les modalités suivantes : Charbonnier Les Mines une fois par semaine pendant 3 H, Antoingt 2H 15 pour un montant inchangé de 23€ de l'heure + 5% pour frais de gestion.

Une délibération du conseil municipal autorisant le Maire à signer les conventions doit être prise pour effet au 1er Septembre 2020 si les 2 communes décident de poursuivre cette prestation.

Vote : 15 pour

Arrêtés de circulation et de stationnement

Est soumis au vote :

- un arrêté instituant un sens prioritaire sur la RD n° 214 (Rte de St Germain) au niveau du pont sur la Couze afin d'augmenter la largeur de passage des piétons (priorité est donné au sens Le Breuil – St Germain)
- un arrêté instaurant une limitation de charge (interdit aux+ de 3t5) sur la voie communale n° 21 et partie de la voirie n° 15 (dite allée de 13 vents) au même titre que l'allée Ste Mère Eglise – motif : détérioration fréquente du réseau d'eau potable sur cette voie.
- un arrêté instituant la limite d'agglomération de la nouvelle RD 725 desservant La tuilerie, le lycée agricole et Feniers, ainsi qu'un arrêté d'instauration d'un STOP sur cette voie à l'embranchement avec la RD 35 (Route de Charbonnier)
- un arrêté fixant les modalités de stationnement dans l'hypercentre du Breuil (stationnement sur les places effectivement matérialisées)

Vote 15 pour

Compte tenu des travaux à réaliser et des questions relatives aux sens de circulation vers la fontaine de la Place de la République, l'arrêté de stationnement ne pourra être mis en œuvre qu'en Septembre.

Proposition liste des commissaires titulaires et suppléants de la commission communale des impôts directs :

Mr DUJARDIN François – Mme DESICY Évelyne – Mme BEAUVERT Catherine – M. LEFEVRE Alexandre – Mme BRISSET Claudine – Mr VALEYRE Robert – Mr BESSON Christian – Mr MATHIEU Fabrice – Mme MARTIN Amandine – Mr COMPTOUR René- Mr SAZY Jacques – Mme D'ANNA Annaëlle – Mme COMPTOUR Françoise – Mme ESBELIN Nicole – Mr BOURSANGE Daniel – Mme BESSON Nicole – Mr IVORRA Alain – Mme BONHOMME Virginie – Mr HERENT Patrick – Mr CHIGNIER Didier – Mr BOURGNE Guy – Mr ALIROL Jean-Pierre – Mr CUBIZOLLES Raymond – Mr BOUTIN Fabrice.

Commission de contrôle révision des listes électorales :

M. François DUJARDIN - Mme DESICY Évelyne – Mme CHABOT Manon – Mme DE SOUSA ANTUNES Maria suppléante – Mme Nicole ESBELIN – M. Bernard EMIREN -M. Pierre SOURDILLE suppléant

Questions diverses :

- Une nouvelle distribution de masques fournis par le Conseil Départemental du Puy de Dôme aura lieu en septembre.
- Les masques enfants fournis par la Région pour les élèves de CE1 au CM2 seront distribués à la rentrée des classes.
- A-t-on le droit d'installer une caméra sur la voie publique sans autorisation préalable ?

La loi protège le public amené à entrer dans le champ de votre caméra : passants, visiteurs, proches, voisins, professionnels. Une caméra de vidéosurveillance installée dans un lieu privé ne doit filmer que le lieu en question. Vous ne pouvez pas filmer la voie publique ni la maison des voisins, sous peine de sanctions.

La loi s'appuie sur deux textes majeurs pour fixer cette réglementation de la vidéosurveillance : l'article 9 du code civil sur la protection de la vie privée et l'article 226-1 du code pénal sur l'enregistrement de l'image d'une personne à son insu dans un lieu privé. Attention ! Si votre système de vidéosurveillance enregistre les images, est capable de les traiter ou d'identifier une personne, vous devez obligatoirement effectuer une déclaration d'installation à la Cnil.

- Poubelles : faire rappel pour éviter le stationnement le jour du passage des camions poubelles sous peine de voir la collecte non faite.
- Poubelles bis : Problème soulevé par les riverains de l'OPAC, les poubelles sont remplies par des personnes extérieures à la commune. Une réflexion doit être menée pour supprimer les poubelles situées sous l'ancien abris bus et le déplacement de celles situées à côté de la bibliothèque. Des solutions sont envisagées pour éviter la multiplication des poubelles sur les trottoirs ; une étude est en cours par la commission environnement.
- Location de la petite remorque : pas de tarif institué, libre aux utilisateurs de faire un don.
- Pour faire suite au conseil municipal du 19/06/2020 :
 - 1) à la demande de la commune qui souhaitait acquérir la parcelle de jardin et de ruines, de 74 m2 afin de créer 4 à 5 places de parking rue du Moulin, il n'est pas possible de préempter sur une partie de la déclaration d'aliéner.
 - 2) pour l'achat de mobilier scolaire, 2 menuisiers ont été contactés l'un n'a pas donné suite à notre demande et le second s'est désisté après réflexion. Donc le choix se porte sur IKEA.
- A noter : le Conseil Départemental a prévu une enveloppe de 13 000 € pour le renforcement de la chaussée de la RD 726 du PR 0.200 au PR 0.340.
- M. EMIREN a souhaité remercier particulièrement Florent CHABANNES pour son intervention lors de l'incendie de la haie entourant sa propriété en attendant la venue des pompiers. M. Le Maire souligne que ce geste est tout à son honneur, mais signale toutefois, que cela pose un problème de responsabilité hors des heures de service d'un agent communal et de l'utilisation du matériel communal sans en avoir obtenu l'autorisation. Il sera proposé, si cela est possible, à cet agent une formation en relation avec ce type d'intervention.